



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide médicale urgente

Question orale n° 71

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation actuelle de la prise en charge des urgences au centre hospitalier de Vittel qui s'avère préoccupante. La création d'une antenne SMUR à Vittel est sans conteste souhaitée non seulement par le M. le directeur du centre hospitalier mais encore par tous les professionnels de santé et les membres du service départemental d'incendie et de secours. La ville de Vittel est connue dans le monde entier, elle a accueilli, il y a deux ans, le sommet franco-allemand avec les chefs d'Etat, Jacques Chirac et Gerhard Schröder, le Président du Sénat et le Premier ministre. Plusieurs centaines de milliers de touristes la fréquentent chaque année et de très nombreux sportifs de haut niveau viennent s'entraîner (quasiment tous les sportifs français et toutes les équipes de France ayant préparé les Jeux olympiques de Sydney, plusieurs formations ayant participé à la Coupe du monde de football). De plus, le raccordement à l'autoroute A 31 depuis Vittel va ouvrir prochainement et implique la nécessité pour les secours de pouvoir intervenir rapidement en cas d'accident sur cette autoroute. Enfin, la création d'une antenne SMUR à Vittel répond à un besoin de proximité et de sécurité sanitaire dans un bassin de santé de 30 000 habitants où des cantons entiers sont encore trop éloignés pour une prise en charge efficace des urgences. Il lui demande donc de lui préciser quelles mesures peuvent être envisagées pour que cette antenne SMUR soit mise en place à Vittel.

### Texte de la réponse

#### CRÉATION D'UNE ANTENNE D'URGENCE MÉDICALE A VITTEL

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Gaultier, pour exposer sa question, n° 71, relative à la création d'une antenne d'urgence médicale à Vittel.

**M. Jean-Jacques Gaultier.** Madame la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, la situation actuelle de la prise en charge des urgences au centre hospitalier de Vittel s'avère préoccupante.

La création d'une antenne SMUR est sans conteste souhaitée, non seulement par le directeur du centre hospitalier, mais encore par l'ensemble des professionnels de santé, ainsi que par les membres du service départemental d'incendie et de secours.

La ville de Vittel est connue dans le monde entier. Elle a accueilli il y a deux ans le sommet franco-allemand, avec le Président Chirac et le Chancelier Schröder, le président du Sénat, le Premier ministre. Plusieurs centaines de milliers de touristes la fréquentent chaque année, et de très nombreux sportifs de haut niveau viennent s'y entraîner, comme l'ont fait quasiment tous les sportifs français ayant préparé les Jeux olympiques, ainsi que plusieurs équipes ayant participé à la Coupe du monde de football.

De plus, le raccordement à l'autoroute A 31 directement depuis Vittel va ouvrir très prochainement, ce qui

implique que les services de secours puissent intervenir rapidement sur cette autoroute en cas d'accident. Enfin, la création d'une antenne SMUR à Vittel répond à un besoin de proximité et de sécurité sanitaire, dans un bassin de santé de 30 000 habitants, où de nombreux cantons sont encore trop éloignés pour une prise en charge rapide et efficace des urgences.

En tant que parlementaire et médecin, je suis persuadé, madame la secrétaire d'Etat - et je parle au nom de tous les Vosgiens que je représente -, que vous ferez votre possible pour que cette antenne SMUR soit mise en place à Vittel.

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau**, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Monsieur le député, vous avez bien voulu attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation du centre hospitalier de Vittel pour ce qui concerne notamment l'accueil des urgences.

Cet établissement a vocation à assurer un service de proximité au profit de la population de l'ouest vosgien, dans le cadre d'un partenariat avec les centres hospitaliers voisins auxquels il est d'ores et déjà associé et avec les professionnels de santé libéraux.

Je rappelle, à cet égard, qu'une fédération médicale interhospitalière portant sur les urgences a été créée entre le centre hospitalier de Vittel et celui d'Epinal, suivant en cela les préconisations de la mission d'appui diligentée par le ministère de la santé en 2000.

La mise en place de cette fédération a permis d'améliorer très sensiblement la qualité de la prise en charge des soins non programmés. Ces efforts seront complétés par la reconnaissance d'une antenne SMUR à Vittel, à laquelle l'agence régionale de l'hospitalisation de Lorraine est favorable.

Afin que cette antenne puisse assurer une desserte optimale, il serait hautement souhaitable, eu égard à l'éloignement de certains cantons, comme vous l'avez indiqué, que les praticiens libéraux soient associés à son fonctionnement en tant que médecins correspondants du SAMU.

**M. le président.** En attendant l'arrivée de Mme la ministre déléguée à l'industrie, je vais suspendre la séance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

**Circonscription :** Vosges (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 71

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2002, page 4848

**Réponse publiée le :** 18 décembre 2002, page 6795

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 décembre 2002